

**DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME A L'OUVERTURE DE LA  
QUINZIÈME RENCONTRE ENTRE LA COUR SUPRÊME, LES JURIDICTIONS DU FOND  
ET LES ORDRES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE**

*Siège de la cour d'appel de Parakou, le 26 juin 2025*

**Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,  
Monsieur le Préfet du Département du Borgou ;  
Monsieur le Maire de la ville de Parakou ;  
Monsieur le président de l'Autorité de protection des données à caractère  
personnel (APDP) ;  
Monsieur le Procureur général près la Cour suprême ;  
Messieurs les présidents de chambre de la Cour suprême ;  
Monsieur le représentant du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Madame et Messieurs les conseillers et avocats généraux,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et procureurs de la République des Cours  
et Tribunaux,  
Monsieur le Président de la Chambre nationale des Huissiers de justice ;  
Monsieur le représentant de la Chambre des Notaires ;  
Monsieur le Président de la Chambre des Commissaires-priseurs ;  
Monsieur le secrétaire général de la Cour suprême ;  
Mesdames et messieurs les magistrats des Cours et Tribunaux ;  
Monsieur le directeur général de l'Agence pénitentiaire du Bénin (APB) ;  
Monsieur le Président de la cour d'appel de Parakou ;  
Monsieur le Procureur général près ladite cour ;  
Monsieur le Greffier en chef de la Cour suprême ;  
Madame le Greffier en chef de la cour d'appel de Parakou ;  
Mesdames et Messieurs les greffiers en Chef et greffiers ;  
Honorables invités ;  
Mesdames et Messieurs,**

Douze années se sont écoulées depuis que la ville phare du septentrion, Parakou, a accueilli, en 2013, la deuxième édition des Rencontres entre la Cour suprême, les juridictions du fond et les ordres professionnels de la justice. C'est donc avec le cœur plein de souvenirs et un sentiment de fidélité renouvelée que nous nous retrouvons ici, pour la plupart, à l'occasion de la quinzième édition de ce dialogue interjudiciaire.

Pendant deux jours, la cité des Kobourous sera aux couleurs de la compagnie judiciaire nationale, pour être le témoin privilégié d'un partage de savoirs, d'expériences, de pratiques et de convictions au service d'une justice plus efficace, plus humaine et plus proche des citoyens.

Permettez-moi, avant d'aller plus avant, de vous souhaiter, au nom de la Cour suprême et en mon nom personnel, la plus chaleureuse bienvenue au siège de la cour d'appel de Parakou. En acceptant de faire le déplacement, souvent au prix de sacrifices dans vos charges professionnelles, vous témoignez de votre attachement profond à ce creuset que nous avons voulu et entretenons ensemble : un espace d'écoute mutuelle et de confrontation d'idées entre magistrats, auxiliaires de justice, professionnels du droit et acteurs institutionnels.

En vous conviant à ces travaux, la Cour suprême entend assumer pleinement sa mission d'accompagnement, de régulation et d'animation du système judiciaire. Elle réaffirme sa volonté de contribuer à l'amélioration continue du service public de la justice et à la consolidation de l'État de droit dans notre pays. Car une justice bien rendue, en temps utile, par des professionnels compétents, responsables et interdépendants, est l'une des pierres angulaires de toute démocratie véritable.

Je tiens à adresser nos vifs remerciements à Monsieur le Préfet du département du Borgou, pour son accueil chaleureux et le soutien constant qu'il nous a manifesté, en sa qualité de représentant du pouvoir exécutif. Votre présence à nos côtés, monsieur le Préfet du Borgou, nous honore et renforce notre engagement commun au service de la République.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Maire de la ville de Parakou ainsi que de toutes les autorités politico-administratives locales, pour leur précieuse collaboration à la préparation logistique et humaine de cette édition.

**Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,**

Permettez-moi de saluer, une fois encore, l'engagement constant de la Chancellerie à nos côtés depuis la première édition. Ce soutien, devenu un gage de pérennité, témoigne d'une approche collégiale et lucide de la gestion de la chose judiciaire. Il consacre également une compréhension partagée des enjeux de la modernisation de la justice, dont les défis sont immenses. Merci donc de transmettre toute notre gratitude au Garde des sceaux.

Je ne saurais poursuivre sans exprimer la reconnaissance de la Cour suprême au président, au procureur général, ainsi qu'à tous les magistrats, greffiers et personnels de soutien de la cour d'appel de Parakou. Grâce à leur mobilisation sans faille, à l'intérêt qu'ils portent à nos travaux, ce rendez-vous du savoir et de dialogue a pu être préparé dans les meilleures conditions.

## **Mesdames et Messieurs,**

Le contexte mondial et national dans lequel nous exerçons nos fonctions est marqué par des mutations rapides, des tensions sociales accrues, et des attentes fortes à l'égard de l'institution judiciaire. Dans un monde où s'accroissent les vulnérabilités, les violences, les doutes et les incertitudes, la justice doit rester debout. Elle doit être à la fois robuste dans ses principes et souple dans ses modes d'action. Elle doit résister à toute forme de déviance, de compromission, y compris en son sein, et continuer de jouer son rôle essentiel de rempart des droits et libertés.

L'État de droit que nous appelons de nos vœux ne peut être au rendez-vous sans une justice accessible, indépendante, impartiale, prédictible, lisible et humaine. Loin d'être l'affaire des seuls spécialistes, le droit et la justice doivent parler à tous : à celui dont les intérêts sont en jeu, à celle qui voit sa liberté menacée ou confisquée, à ceux dont la dignité est bafouée. Car la justice n'est pas un pouvoir parmi d'autres, elle est d'abord un service public : celui que l'on doit au peuple. Elle n'a pas vocation à fonctionner pour elle-même.

Le rôle du magistrat s'est profondément transformé. Il ne s'agit plus seulement de dire le droit à travers le syllogisme judiciaire. Il faut désormais interpréter, argumenter, contextualiser. Il faut aussi *comprendre avant de juger*. Et comme l'a justement écrit Julie Joly-Hurard, ancienne secrétaire générale adjointe de la Cour de cassation de France : « *Le juge doit se parer de sa robe lorsqu'il s'agit de trancher, mais savoir aussi s'en défaire lorsqu'il s'agit d'écouter et de conseiller.* »

C'est dans cet esprit que la Cour suprême a souhaité, à travers ces rencontres, favoriser un dialogue ouvert et fraternel entre les différents corps de la justice. Nous devons pouvoir interroger nos pratiques, confronter nos expériences et proposer ensemble des voies d'amélioration concrètes pour le bénéfice de nos concitoyens.

Les thématiques retenues cette année sont à la fois techniques et sociétales. Elles couvrent :

- **L'information du public par le parquet sur une procédure en cours : étendue et limite**
- **L'acquisition des terres en zones rurales : enjeux et défis**
- **Les relations entre la Cour suprême, les juridictions du fond et les ordres professionnels de la justice à l'ère de la dématérialisation**
- **L'intervention du greffe dans l'exécution des décisions de justice**
- **Les rapports entre l'Agence pénitentiaire du Bénin (APB) et les juridictions**

Autant de sujets ancrés dans les réalités du quotidien judiciaire et qui appellent une réflexion approfondie. Je remercie vivement les communicateurs qui ont accepté de partager leur expertise et d'animer nos débats.

**Mesdames et Messieurs,**

La justice du XXIème siècle ne peut rester figée. Elle doit évoluer avec son temps, dans une double exigence de rigueur intellectuelle et d'innovation pratique. L'adaptation aux nouvelles technologies, la digitalisation des procédures, la justice de proximité, l'amélioration de l'éthique judiciaire ou encore la formation continue des acteurs : autant de leviers à mobiliser pour une justice crédible et performante.

Dans ce contexte de nécessaire adaptation aux évolutions technologiques, je ne peux que me réjouir de la présence parmi nous de maître Luciano HOUNKPONOU, président de l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP). Le partage de sa science de la conciliation de la vie privée avec les technologies de l'information et de la communication est particulièrement attendu, sur la toute première thématique que nous aborderons aujourd'hui, à savoir **les relations entre la Cour suprême, les juridictions du fond et les ordres professionnels de la justice à l'ère de la dématérialisation.**

Merci à vous d'être venu, monsieur le président.

Comme l'écrivait Maurice Bellet, « *rien de valable ne se fera sans une transformation des méthodes et un rajeunissement des mentalités.* »

C'est pourquoi j'en appelle, mesdames et messieurs les participants, à votre implication pleine et entière, à votre franchise, à votre rigueur et à votre ouverture d'esprit pour que ces assises soient non seulement un moment de partage, mais aussi un tremplin vers des réformes utiles et durables.

Que nos échanges soient empreints de courtoisie confraternelle, de respect mutuel, et débouchent sur des recommandations fécondes, à la hauteur des espérances des justiciables.

Sur ces mots, je déclare ouverts, ce jeudi 26 juin 2025, les travaux de la **quinzième Rencontre entre la Cour suprême, les juridictions du fond et les ordres professionnels de la justice** de notre pays.

**Vive le dialogue des gens de justice au service de l'État de droit et de la démocratie !**

**Vive la justice béninoise du XXIème siècle !**

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

**Victor Dassi ADOSSOU**